

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LES QUARTIERS DU CANAL
(l'« Organisation »)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021 DES MEMBRES DE L'ORGANISATION,
INCLUANT LA PRÉSENTATION ET L'ADOPTION DU BUDGET ET DES COTISATIONS
2022**

En date du 22 septembre 2021 à 14h00

Assemblée virtuelle tenue sur la plateforme Zoom :

<https://us02web.zoom.us/j/81173588646>

SONT PRÉSENTS :

Nom	Organisation / Commerce
Dimitri Espérance	Épicerie DAL
Craig Sauvé	Arrondissement du Sud-Ouest
Émilie Bordat	KARIBU
Nicolas Dubois	DS Avocats
Stéphanie Marleau Crépin	Arsenal art contemporain
Samantha Testolina	BNC
Maxime Perrault	Perles et Paddock
Marie Issa	Issa Design
Éric Lefrançois	La Drinkerie
Joe Pilotte	Lord William
Ian Rankin	Immobilier Huron
Érika Boies	Lola Petite Bourgogne
Sophie Apollon-Auguste	Garderie Jardin Williams
Jean Addlaire Gaetan	Coop Audiovisuelle GTS
Hanieh Ziaei	Centre culturel Georges-Vanier
Damien Cussac	Le Trou
Nicolas Canigiani	Physio Extra

PRÉSENTS PAR PROCURATION :

Nom	Organisation / Commerce
Magda Slezak (représentée par Manon Dubreuil)	Magenta
Duy Vu (représenté par Gaëlle Cerf)	Restaurant Le Kioko
Benjamin Bricaud (représenté par Nicolas Canigiani)	Pain d'Épi

étant tous membres en règle de l'Organisation.

Avec l'accord des membres présents à la réunion, **Cyrille Bodirot** (*hôte; directeur général*), **Manon Dubreuil** (*co-hôte*), **Nathalie Di Palma** (*comptable interne*), **Rola Ajam** (*vérificatrice comptable du cabinet BDT Beaudoin Doray Tremblay*), **Rachad Lawani** (*Arrondissement du Sud-Ouest/Ville de Montréal*), **Frédéric Morin-Bordeleau** (*MR-63*), **Sophie Tremblay** (*NOVAlex*) et **Amanda Mital** (*NOVAlex*), sont aussi présents à l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2021 de l'Organisation est déclarée ouverte à 14h31.

Nicolas Canigiani accueille les participants avec un mot de bienvenue.

2. PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

Nicolas Canigiani propose que Sophie Tremblay soit nommée présidente de l'assemblée générale annuelle et qu'Amanda Mital soit désignée secrétaire de l'assemblée. Cyrille Bodiot appuie. Il n'y a aucune demande de vote.

RÉSOLUTION M2021/09/22-1

IL EST RÉSOLU QUE:

« Sophie Tremblay soit nommée présidente de la présente assemblée générale annuelle de l'Organisation. »

RÉSOLUTION M2021/09/22-2

IL EST RÉSOLU QUE:

« Amanda Mital soit nommée secrétaire de la présente assemblée générale annuelle de l'Organisation. »

3. CONFORMITÉ DE L'ASSEMBLÉE (QUORUM)

Sophie Tremblay se présente, explique qu'il s'agit de la deuxième année où l'assemblée générale annuelle est organisée de manière virtuelle par l'Organisation, ainsi que les règles de fonctionnement pour interagir sur la plateforme Zoom pendant l'assemblée.

Sophie Tremblay constate la présence d'au moins 15 membres cotisants et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sophie Tremblay présente les points à l'ordre du jour et demande si un participant veut y apporter une modification. Personne ne propose de modification.

Sophie Tremblay invite les membres à adopter l'ordre du jour. Nicolas Canigiani propose l'adoption de l'ordre du jour. Craig Sauvé appuie. Il n'y a aucune demande de vote.

RÉSOLUTION M2021/09/22-3

IL EST RÉSOLU QUE:

« L'ordre du jour de la présente assemblée générale annuelle soit adopté sans modification. »

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - BUDGET DU 5 NOVEMBRE 2020

Sophie Tremblay demande que des membres présents lors de l'AGA - Budget 2021 du 5 novembre 2020 appuient et secondent l'adoption du procès-verbal de cette assemblée. Gaëlle Cerf propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 novembre 2020. Érica Boies appuie. Il n'y a aucune demande de vote.

RÉSOLUTION M2021/09/22-4

IL EST RÉSOLU QUE:

« Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle budget 2021 de l'Organisation tenue le 5 novembre 2020 soit adopté sans modification. »

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Sophie Tremblay invite Rola Ajam, vérificatrice comptable du cabinet BDT Beaudoin Doray Tremblay - comptables agréés, à présenter les états financiers audités du 31 décembre 2020.

Rola Ajam présente d'abord le rapport de l'auditeur indépendant. Elle mentionne qu'il n'y a aucune réserve dans les états financiers. Elle attire l'attention sur la note 8 qui concerne la pandémie de la COVID-19. Elle indique qu'un autre point a été ajouté à l'effet que certains montants de l'exercice du 31 décembre 2019 ont été reclassés pour faciliter les comparatifs avec l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Elle passe rapidement au travers des responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance et ajoute que les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 7 juillet 2021.

Mme Ajam poursuit avec l'état des résultats selon les différents relevés. Elle débute par les revenus des cotisations qui totalisent 451 863\$ incluant une radiation et un ajustement de la Ville de Montréal pour un montant net de 450 816\$ pour 2020, versus 400 057\$ pour 2019. Elle passe à travers les différentes subventions reçues, représentant un total de 76 665\$ pour 2020, versus 147 230\$ pour 2019. Elle explique les autres produits, soit l'intérêt sur cotisations, les autres activités et financement pour un montant de 56 923\$ pour 2020, versus 32 840\$ pour 2019. Elle demande si les participants ont des questions. Il n'y a aucune question. Elle ajoute que le total des dépenses en fonction du relevé A, B et C est de 584 404\$.

Mme Ajam se penche ensuite sur les charges. Elle commence par les frais de promotion et événements pour un total de 227 291\$ en 2020, versus 295 449\$ en 2019. Elle continue avec les services aux membres, incluant la rémunération et les informations aux membres pour un montant total de 227 525\$ en 2020, versus 227 918\$ en 2019. Pour les frais d'administration, elle note un montant total de 125 816\$ pour 2020, versus 73 502\$ pour 2019. Le total des charges est de 580 632\$ en 2020, versus 596 869\$ en 2019, ce qui crée un excédent de 3772\$ en 2020. Pour l'évolution de l'actif net, l'Organisation passe d'un solde du début de 128 024\$ à un solde final de 131 796\$ au 31 décembre 2020.

Mme Ajam se rend au bilan. Elle présente l'actif à court terme et à long terme pour un total de 349 997\$ en 2020, versus 215 637\$ en 2019. Elle présente ensuite le passif à court terme et à long terme pour un total de 218 201\$ en 2020, versus 87 613\$ en 2019. Elle mentionne un total d'actif et de passif net de 349 999\$ pour 2020, versus 215 637\$ en 2019.

Par la suite, elle présente le flux de trésorerie en mentionnant que l'encaisse au début de l'année de 2020 était de 147 689\$ et de 163 613\$ à la fin de l'année 2020.

Pour terminer, Mme Ajam passe au travers des notes complémentaires. Elle rappelle la note relative à la COVID-19 afin de préciser que l'Organisation a reçu un second prêt d'urgence du gouvernement fédéral de 20 000\$ en février 2021 pour couvrir les frais d'exploitation et venir en aide aux membres ayant besoin d'aide financière dans leur projet de relance. Elle conclut en demandant s'il y a des questions. Il n'y a aucune question.

Nicolas Canigiani propose l'adoption des états financiers audités au 31 décembre 2020, mais juste avant il souhaite souligner le travail remarquable de Rola Ajam et Cyrille Bodiot considérant les enjeux auxquels a fait face l'Organisation durant la dernière année. Stéphanie Marleau Crépin appuie l'adoption des états financiers. Il n'y a aucune demande de vote.

RÉSOLUTION M2021/09/22-5

IL EST RÉSOLU QUE:

« Les états financiers audités au 31 décembre 2020 de l'Organisation soient adoptés sans modification. »

Nomination d'un vérificateur comptable pour 2021

Sophie Tremblay invite à choisir le vérificateur comptable pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021 recommandé par l'Organisation, soit la reconduction du cabinet comptable BDT Beaudoin Doray Tremblay.

À nouveau, Nicolas Canigiani propose et Stéphanie Marleau Crépin appuie. Il n'y a aucune demande de vote.

RÉSOLUTION M2021/09/22-6

IL EST RÉSOLU QUE :

« BDT Beaudoin Doray Tremblay soit nommé à titre de vérificateur comptable de l'Organisation pour le prochain exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 et que le mandat de ce dernier expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivante ou lors de la nomination d'un autre bureau comptable par les membres de l'Organisation à l'occasion d'une assemblée extraordinaire des membres de l'Organisation ;

QUE la rémunération du vérificateur comptable soit fixée par le conseil d'administration de l'Organisation. »

Sophie Tremblay remercie Rola Ajam et l'invite à quitter l'assemblée à sa discrétion.

À 15h11, Rola Ajam quitte la rencontre.

7. BILAN DES ACTIVITÉS 2020-2021 (INCLUANT LA COVID-19) ET ACTIVITÉS EN PLANIFICATION POUR 2022

Sophie Tremblay invite Cyrille Bodirot à présenter le rapport des activités 2020-2021 et des activités en planification pour 2022.

Cyrille Bodirot rappelle en premier lieu les principaux mandats et objectifs de l'Organisation, dont la gestion de projets et le soutien aux membres. Il présente les projets majeurs pour 2020-2021, dont l'un est relié à la COVID-19 qui consiste en l'achat et la distribution de matériel sanitaire.

Cyrille Bodirot poursuit avec le projet des décorations lumineuses pour la période hivernale, la confection de coffrets des commerçants de Griffintown et les expositions culturelles. Il présente deux projets majeurs liés à du financement spécifique, soit les compteurs d'achalandage et une étude d'offre commerciale élaborée par Raymond Chabot.

Cyrille Bodirot annonce le retour du projet culinaire « Les Lauriers » et un nouveau projet « Tastet » qui vise à promouvoir les restaurateurs du territoire de l'Organisation. L'Organisation a aussi investi dans l'installation de placotoirs.

À 15h20, la connexion internet est interrompue.

À 15h23, la connexion est rétablie et l'assemblée se poursuit.

Cyrille Bodirot continue avec un projet à l'initiative de Manon Dubreuil favorisant le tourisme dans l'arrondissement. Il présente la création d'un porte-folio événementiel à la disposition des promoteurs. Il mentionne le projet du Marché SUD'BEST. Il souligne le changement de nom de la bibliothèque Georges-Vanier qui devient la bibliothèque Réjean Ducharme pour lequel l'Organisation a apporté son aide. Cyrille Bodirot rappelle le partenariat de la SDC avec « Vue sur la Bourgogne ». Cyrille Bodirot indique que l'Organisation a engagé une agence de communication pour du support et il invite les membres à partager leur publication pour faire rayonner les commerçants.

À 15h30, Frédéric Morin-Bordeleau se joint à la rencontre.

Cyrille Bodirot fait la promotion des projets en cours et à venir pour 2021 et 2022 dont Halloween dans les commerces, le projet de quartiers avec MR-63, le parcours de vitrines d'hiver, divers projets environnementaux, le projet de soutien aux communications, la refonte du site internet de l'Organisation et sa nouvelle stratégie marketing, l'aide au recrutement, le recensement des locaux vacants, la signalétique du Canal Lachine, les foires commerciales et la reconstitution des comités de Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown.

Cyrille Bodirot demande si les participants ont des questions. Il n'y a aucune question de la part des membres.

Sophie Tremblay remercie Cyrille Bodirot et invite Nicolas Canigiani, président du conseil d'administration de l'Organisation, à prendre la parole pour la présentation du budget et des cotisations.

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET ET DES COTISATIONS 2022

Nicolas Canigiani présente le budget de l'année 2022. Il présente d'abord la colonne 2020-2021 à titre de rappel et pour mieux comprendre le budget de 2022. Il mentionne que l'ensemble du conseil d'administration a choisi de geler les cotisations pour l'année 2022 considérant le contexte de la pandémie. Il explique que la cotisation est susceptible de varier selon la valeur de l'immeuble détenu par le commerçant. Les revenus projetés pour 2022 s'élèvent à 440 000\$ sur la base des cotisations des membres proposées.

Nicolas Canigiani mentionne qu'en 2021, la Ville a versé à l'avance les cotisations à l'Organisation, et ainsi la partie « mauvaise créance » a été entièrement éliminée du budget 2021. Il indique que cette mesure d'aide de la Ville n'est pas prévue pour 2022, d'où la provision prévue pour mauvaise créance (i.e. de commerçants qui ne paieraient pas leur cotisation). Nicolas Canigiani rappelle l'importance de rembourser le prêt de 60 000\$ reçu du gouvernement fédéral dans le contexte de la COVID-19, remboursement qui doit se faire au 31 décembre 2022. Il explique qu'une bonne portion du budget et des fonds prévus pour 2021 qui n'ont pas été dépensés en 2021, considérant le contexte de pandémie, ont été transférés à 2022.

Nicolas Canigiani présente la subvention de l'arrondissement de 50 000\$ disponible pour chaque SDC et la subvention de 71 000\$ de la Ville pour le développement des affaires, reliée à l'accomplissement de plusieurs projets. En ce qui concerne les revenus anticipés, il note un montant de 744 870\$ avec une somme reportée de 147 000\$ provenant de l'année précédente. Il explique que certains revenus de subventions proviennent des années antérieures pour être reportés en 2022.

Nicolas Canigiani passe au travers de la rubrique des dépenses, frais d'assurance, salaires et charges. Nicolas Canigiani passe ensuite aux dépenses liées à des projets. Il rappelle que des montants de subventions sont accordés pour certains projets obligatoires. Il explique l'intention de remettre sur pied les comités de quartiers St-Henri, Petite Bourgogne et Griffintown. Il mentionne qu'un important montant est consacré aux foires commerciales et aux communications pour promouvoir les commerçants.

Nicolas Canigiani met l'accent sur les montants des dépenses et frais administratifs de 2020 équivalents à 344 000\$ et 193 600\$ respectivement. Il souligne le travail remarquable de Gaëlle Cerf et Cyrille Bodiot pour l'établissement du budget de 2022 avec un ratio plus intéressant, soit pour des montants de 281 656\$ et 463 214\$ respectivement. Gaëlle Cerf mentionne qu'une plus grande partie du montant prévu pour les dépenses sera investie dans les activités promotionnelles pour favoriser les membres. Nicolas Canigiani conclut en invitant les participants à poser des questions ou émettre des commentaires.

Rachad Lawani souhaite apporter des précisions par rapport aux cotisations. Il explique que les projets choisis par l'arrondissement sont dorénavant des projets qui répondent aux besoins des commerçants et favorisent leurs intérêts, ce qui constitue une nouvelle ère de changement du côté de la Ville. Il ajoute que la subvention de 50 000\$ offerte par la Ville est seulement attribuée par certains arrondissements. Il explique qu'elle résulte d'un choix fait par l'arrondissement Sud-Ouest alors que d'autres arrondissements font le choix d'avoir des subventions attribuées à des revenus à taux variables. Il termine en mentionnant que l'avance de fond de 2020 doit être qualifiée à titre d'avance et non à titre de don. À cet effet, il réitère que cette avance devra nécessairement être récupérée auprès des membres.

Sophie Tremblay demande si d'autres membres désirent poser des questions ou ajouter des commentaires. Il n'y aucune question ni commentaire.

Sophie Tremblay mentionne une note de la part du Centre culturel de Georges-Vanier dans le groupe chat qui rend à la disposition de l'Organisation sa grande salle pour toute activité ou événement. Sophie Tremblay les remercie pour la proposition.

Devant l'absence d'autres questions, Sophie Tremblay invite les membres à adopter le budget et les cotisations pour l'année 2021. Maxime Perrault propose l'adoption du budget et des cotisations. Éric Boies appuie. Il n'y aucune demande de vote.

RÉSOLUTION M2021/09/22-7

IL EST RÉSOLU QUE:

« Le budget et les cotisations 2022 de l'Organisation soient adoptés sans modification. »

9. MISE EN CANDIDATURE ET ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

L'Organisation doit pourvoir 4 postes d'administrateurs sur son conseil d'administration. Les administrateurs seront élus pour un mandat de deux (2) ans prenant fin à l'assemblée générale annuelle de 2023.

L'Organisation a, préalablement à l'assemblée, reçu les candidatures suivantes :

*Nicolas Canigiani
Physio Extra*

*Maxime Perreault
Perles et Paddock*

Sophie Tremblay demande s'il y a des candidatures spontanées que des membres souhaiteraient proposer et appuyer. Elle mentionne qu'il faut que 2 membres appuient toute candidature à un poste d'administrateur.

Stéphanie Marleau Crépin pose sa candidature. Nicolas Canigiani et Craig Sauvé appuient la candidature de cette dernière.

Dimitri Espérance pose aussi sa candidature. Gaëlle Cerf et Craig Sauvé appuient la candidature de ce dernier.

Les quatre candidats sont élus par acclamation.

RÉSOLUTION M2021/09/22-8

IL EST RÉSOLU QUE :

« Les quatre personnes suivantes soient élues administrateurs de l'Organisation pour un mandat de deux (2) ans prenant fin à l'assemblée générale annuelle de 2023: »

*Nicolas Canigiani
Physio Extra*

*Maxime Perreault
Perles et Peaddock*

*Stéphanie Marleau
Crépin
Arsenal art contemporain*

*Dimitri Espérance
Épicerie DAL*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Nicolas Canigiani remercie tous les membres et particulièrement Gaëlle Cerf pour son travail acharné pendant l'absence du directeur général et il souhaite à nouveau la bienvenue à Cyrille Bodiot, nouvellement en poste comme directeur général de l'Organisation. Il remercie aussi le travail Manon Dubreuil et Nathalie Di Palma.

Gaëlle Cerf prend la parole et souligne son plaisir de travailler avec Manon Dubreuil et Nathalie Di Palma qui l'ont soutenue dès son arrivée. Elle se dit optimiste face à l'avenir de l'Organisation.

Cyrille Bodiot remercie aussi tous les membres pour leur accueil à la suite de son arrivée et les invite à communiquer avec lui pour toutes questions ou informations additionnelles.

Rachad Lawani souligne le bon travail de Nicolas Canigiani, de Gaëlle Cerf, de Craig Sauv e ainsi que tous les autres membres pour leur implication et leur collaboration.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale annuelle 2021 des membres de l'Organisation prend fin à 16h10 par épuisement des points à l'ordre du jour.

Sophie Tremblay

Présidente

Amanda Mital

Secrétaire

Signature: 
Amanda Mital (Oct 6, 2021 09:13 EDT)

Email: amital@novalex.co

Signature: 
Sophie Tremblay (Oct 6, 2021 10:17 EDT)

Email: stremblay@novalex.co









Projet de procès-verbal - AGA 2021 SDC Les Quartiers du Canal

Final Audit Report

2021-10-06

Created:	2021-10-05
By:	Sophie Tremblay (stremblay@novalex.co)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAHymL68LsEoAMpjtDQHZPOTzTVT5WCg9_

History

-  Document created by Sophie Tremblay (stremblay@novalex.co)
2021-10-05 - 9:24:06 PM GMT
-  Document emailed to Amanda Mital (amital@novalex.co) for signature
2021-10-05 - 9:25:01 PM GMT
-  Email viewed by Amanda Mital (amital@novalex.co)
2021-10-06 - 1:19:58 AM GMT- IP address: 135.19.171.155
-  Document e-signed by Amanda Mital (amital@novalex.co)
Signature Date: 2021-10-06 - 1:13:43 PM GMT - Time Source: server- IP address: 135.19.171.155- Signature captured from device with phone number XXXXXXX2278
-  Document emailed to Sophie Tremblay (stremblay@novalex.co) for signature
2021-10-06 - 1:13:44 PM GMT
-  Email viewed by Sophie Tremblay (stremblay@novalex.co)
2021-10-06 - 2:17:00 PM GMT- IP address: 38.141.136.199
-  Document e-signed by Sophie Tremblay (stremblay@novalex.co)
Signature Date: 2021-10-06 - 2:17:36 PM GMT - Time Source: server- IP address: 38.141.136.199
-  Agreement completed.
2021-10-06 - 2:17:36 PM GMT